



## Préparation à l'examen pour l'obtention de l'autorisation ESTI, selon l'art. 15.4 de l'OIBT

Dans le domaine de l'électricité, un contrôle et des mesures sont obligatoires pour la remise d'une installation, une machine ou un appareil à un client. Ces contrôles doivent être effectués par une personne formée.

Cette formation répond aux exigences de l'OIBT et vous prépare à l'examen pour l'obtention de l'autorisation ESTI art. 15.4. Toutefois, elle ne vous permet pas de demander une autorisation d'installer limitée auprès de l'ESTI. Vous êtes subordonnés à un porteur de l'art.15.

<b>Objectif de la formation</b>	Acquérir les connaissances de base pour passer l'examen art 15.4.
<b>Public cible</b>	Personne amenée à remplacer du matériel électrique ou à réaliser des travaux de maintenance sur des installations de froid, climatisation, chauffage, ventilation, électroménager, etc. qui sont directement raccordés aux commandes d'installation en aval d'un interrupteur principal, dans les limites de l'autorisation ESTI, selon l'art. 15.4.
<b>Conditions d'admissions</b>	Posséder de bonnes connaissances sur les installations électriques dont vous devez réaliser les maintenances et dépannages.
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bases de l'électrotechnique</li><li>• Utilisation sûre de l'électricité</li><li>• Prescriptions et normes d'installation</li><li>• Contrôle de l'installation et métrologie</li><li>• Technique de raccordement et connaissance des matériaux</li></ul>
<b>Matériel / outillage</b>	Outils et équipements selon la liste fournie avec la convocation au cours.
<b>Examen et certification</b>	Une attestation de participation sera remise aux participants à l'issue du cours. Une attestation de formation art. 15.4 suite à la réussite de l'examen final.
<b>Lieu</b>	Centre de formation de l'ASF – La Croix-du Péage 1 – 1029 Villars-Ste-Croix.
<b>Durée de la formation</b>	Cours : 5 jours avec examen
<b>Horaires</b>	De 8h00 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
<b>Prix par personne, hors taxes (Sous réserve de modification)</b>	Entreprises membres :      Entreprises non-membres : • CHF 1'870.00              • CHF 2'150.00  Ce tarif comprend la documentation et un café à la pause de 10h00. Le repas de midi n'est pas compris dans le prix du cours.
<b>Nombre de participants</b>	Minimum 8 / maximum 12 personnes
<b>Renseignements &amp; inscription</b>	<a href="http://www.svk-asf-atf.ch">www.svk-asf-atf.ch</a> <a href="mailto:secretariat@asf-froid.ch">secretariat@asf-froid.ch</a> ☎ 079 238 96 98